

Des rédacteurs et des lecteurs de *Carré rouge* ont distribué le tract suivant lors de la manifestation nationale contre l'Immigration jetable. Il dit en peu de mots l'importance que nous accordons à ce sujet central. Loin d'être une question « en soi », le sort réservé aux salariés immigrés, et en particulier à ceux qui sont délibérément placés en situation d'être sans papiers, préfigure en effet le sort que le capital entend généraliser à l'ensemble des salariés. C'est dire qu'il s'agit là d'une question dont l'ensemble des salariés doivent d'urgence s'emparer.

Charles Jérémie et Jean Puyade appellent de leurs vœux, dans leur article, une étude précise de la loi adoptée le 17 mai 2006. On trouvera celle-ci sur le site **www.contreimmigrationjetable.org** qui, outre une analyse détaillée de la loi votée au parlement le 17 mai 2006, recense toutes les initiatives et manifestations contre la nouvelle réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA), à la mobilisation de nombreuses écoles contre l'expulsion d'enfants avec *Éducation sans frontières* en passant par le concert sauvage devant la prison des Baumettes le jour de la fête de la musique, il est impossible de tout citer mais tout est bon à prendre.

Solidarité active avec tous les immigrés

La nouvelle loi qui codifie « l'immigration jetable » est la dernière d'une longue série qui, au cours des trois dernières décennies, n'a cessé de stigmatiser l'immigré et de renforcer l'appareil policier et ses prérogatives dans notre société.

Elles ont toutes en commun d'avoir alimenté le racisme anti-immigrés.

Mais au-delà de l'aspect électoraliste de cette nouvelle entreprise raciste, inhumaine et honteuse (*Libération* révélait récemment que les bombardiers d'eau, hors saison estivale, servaient de charters pour les bulgares et roumains expulsés, en situation irrégulière) il y a le fond des choses : réduire l'étranger bouc émissaire à sa

force de travail, en niant tous les droits attachés à sa personne. Juignons-en plutôt :

- Fin de la régularisation automatique après 10 ans (et donc création de milliers de « hors-la-loi » que Bouygues et compagnie pourraient surexploiter à loisir).

- Titres de séjour de 3 ans « compétences et talents » pour l'étranger « susceptible de participer au développement de l'économie française et au rayonnement de la France dans le monde ». Précisons que son droit de travailler est limité à 6 mois sur 12, ce qui permettrait à l'employeur à la disposition duquel il serait mis les 6 autres mois, de le faire travailler clan-

destinement, sans protestation de sa part car son titre de séjour serait en jeu.

- La carte de séjour temporaire serait supprimée en cas de rupture de contrat ou de soins à suivre dans le pays d'origine, par exemple. Le titre porterait la mention « *travailleur temporaire* » et on calquerait sa durée sur celle du contrat de travail.

- L'obtention de la carte de long séjour dépendrait du bon vouloir des préfets et des maires. Les parents d'enfants français et les conjoints de français devraient attendre 3 ans au lieu de 2 pour y prétendre. Pire encore pour ces derniers : en cas de rupture de la vie commune lors des 4 an-

nées qui suivent le mariage, retrait de la carte de résident.

- Il faudrait attendre 18 mois au lieu de 12 pour un regroupement familial et répondre aux critères « *d'intégration républicaine dans la société française* », sans oublier le seuil de ressources nécessaires et les conditions de logement.

- Puis la plus cynique et ubuesque de ces mesures : le conjoint étranger d'un français devrait présenter un visa de long séjour pour avoir droit à un titre de séjour.

Notons enfin que depuis la circulaire du 21 février les sans papiers peuvent être interpellés à leur domicile, dans les locaux associatifs et dans ceux des services sociaux. Bien évidemment la police les arrêtera de plus belle et tous azimuts pour les terroriser, tout en sachant qu'il en restera suffisamment pour les patrons demandeurs, comme aux États-Unis, où 12 millions d'entre eux se sont mis en grève pour rendre visible leur place dans l'économie et la société, et revendiquer leur naturalisation.

Ainsi donc cette « *immigration choisie* » est choisie par qui et pour quoi ? Choisie bien évidemment par le CAC 40 et le patronat qui, en liant emploi et séjour, soumettraient totalement le travailleur immigré fragilisé à son employeur.

Ils n'auraient que l'embarras du choix : du clandestin dans les secteurs non délocalisables tels que l'agriculture, le bâtiment, le nettoyage ou la restauration jusqu'aux cerveaux de « *compétences et talents* », **ce serait le self-service aux meilleurs prix pour les patrons.**

Ce serait la **précarisation totale** des travailleurs migrants, mais aussi celle de tous les travailleurs mis en concurrence les uns avec les autres pour ti-

rer les conditions de travail et de rémunération de tous vers le plus bas niveau.

Cette réforme du CESEDA obéit à une même logique de précarité, de contrôle social, de recul des droits, soumis aux contraintes économiques et boursières et de concurrence entre les salariés précaires. **De la directive Bolkenstein à cette réforme, en passant par le CNE et le CPE, on fait de l'arbitraire au service des nantis la règle contre les droits séculaires conquis par les salariés de toutes origines.**

Leur projet politique global c'est la régression sociale, l'injustice et la discrimination ; il vise à légitimer la précarité et à créer des citoyens (travailleurs et étrangers) de seconde zone. De Paris à New York, de Rome à Madrid, la dictature des actionnaires, leur soif effrénée de dividendes et d'intérêts, jettent des dizaines et centaines de milliers de travailleurs et de jeunes à la rue, au fond des eaux du détroit de Gibraltar ou du Rio Grande, au désespoir et à la pauvreté.

Mais de Paris à New York, de Rome à Madrid, travailleurs immigrés, précaires, jeunes se dressent pour refuser ce monde dont on réduit chaque jour l'horizon. Clandestins latinos des USA, jeunes des banlieues, lycéens, étudiants, travailleurs de Paris et de province, « *mileuristas* » (ceux qui gagnent entre 500 et 1 000 euros) de Barcelone ou de Madrid (en Espagne il y a 34 % de précaires), jeunes précaires de Rome ou de Milan, se dressent contre l'injustice, réclament leur dû, exigent de vivre et non de survivre. L'ennemi commun c'est l'institution de la propriété privée des moyens de production sur laquelle le

pouvoir du capital repose avec ses institutions (Bourse, appareils d'État...). Comme le disait Pascal, cité par Viviane Forrester « *il ne faut pas que le peuple sente la vérité de l'usurpation : elle a été introduite autrefois sans raison, elle est devenue raisonnable ; il faut la faire regarder comme authentique, éternelle, et en cacher le commencement si on ne veut qu'elle ne prenne fin bientôt* ».

Les jeunes en se mobilisant dans l'unité la plus large ont défait le CPE, ont fait céder Villepin. Mobilisons-nous pour faire abroger cette loi anti-immigrés approuvée en première lecture comme l'ont fait dans maints lycées et universités, parents, élèves, étudiants pour faire réintégrer leurs camarades étrangers expulsés en vertu de lois iniques. Ailleurs, ce sont des villages ou des quartiers qui ont fait reculer le maire ou le préfet.

Unité active de tous les travailleurs et jeunes contre le CESEDA.

Travailleurs français et étrangers : mêmes droits, même combat.

À travail égal salaire égal.

Ni immigration choisie ni partagée, régularisation de tous les travailleurs sans-papiers.

Moratoire sur les expulsions : plus une seule expulsion.

Droit de vote pour les immigrés.

Amnistie pour les emprisonnés et les condamnés de novembre 2005 et de mars-avril 2006.